

Medi-Assistance Online

Il ne vous reste qu'à vous concentrer sur votre guérison

Grâce à la concertation sociale au sein de votre secteur, vous bénéficiez d'une assurance hospitalisation étendue avec le système de tiers-payant Medi-Assistance.

Medi-Assistance est en effet beaucoup plus qu'un simple système de tiers-payant. Avec Medi-Assistance, vous pouvez compter sur une véritable assistance tant pendant qu'après votre hospitalisation. Vous recevez en outre au préalable, la confirmation écrite de l'intervention dans les coûts. Tout peut être réglé à l'avance très simplement.

En plus, vous pouvez déclarer votre hospitalisation **online** et demander le tiers-payant. Si vous ne disposez pas d'internet, vous pouvez également contacter notre 'service center' par téléphone. Vous trouverez le numéro au recto de votre carte Medi-Assistance. Nous vous expliquons ci-dessous les étapes à suivre pour déclarer votre hospitalisation online.

- 1 Surfez sur www.agemployeebenefits.be. Sur la homepage, vous trouvez en-dessous du petit cadre de la rubrique 'affilié' un lien vers le formulaire en ligne à compléter pour faire votre déclaration.
- 2 Cliquez sur le lien. Vous êtes alors redirigé vers le formulaire en ligne à compléter pour faire votre déclaration.
- 3 Complétez le formulaire de façon précise.
- 4 Si nécessaire, votre gestionnaire de dossier vous contactera pour des informations complémentaires.
- 5 Si votre déclaration de sinistre est acceptée, vous recevrez une lettre de confirmation (Hospipass).
- 6 A votre admission à l'hôpital, remettez cette lettre de confirmation (Hospipass) à l'accueil.



Pendant la déclaration en ligne, on vous demandera d'introduire :

- **votre numéro de téléphone** : pour pouvoir vous atteindre si nous avons des questions
- **votre numéro de compte** : pour pouvoir vous rembourser des frais éventuels. En principe nous payons directement à l'hôpital, mais en cas de dépenses liées à la pré- et post-hospitalisation, nous vous remboursons le montant dû a posteriori.

La carte Medi-Assistance, c'est la sécurité pour tous les assurés en cas de sinistre.

AG Employee Benefits. Trust in Expertise.

AG Insurance sa – RPM Bruxelles – TVA BE 0404.494.849
Bd. E. Jacquain 53, B-1000 Bruxelles

AG Employee Benefits : Bd. du Jardin Botanique 20, B-1000 Bruxelles – www.agemployeebenefits.be
Tél. +32(0)2 664 82 11 – Fax +32(0)2 664 83 09

Editeur responsable: Karel Coudré